

Appel à projets 2018

**FONDS DE DOTATION
ENTREPRISES ET MECENAT
EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE**

Dossier à compléter et à renvoyer par courrier avant le 31 Juillet 2018,
Cachet de la poste faisant foi, uniquement à l'adresse suivante :

Club entreprises & mécénat en Bourgogne Franche-Comté
Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte-d'Or
Fonds de dotation entreprises et mécénat en Bourgogne
2, avenue de Marbotte 21 000 DIJON

En savoir plus : www.mecenasat-bfc.org

Objectifs et orientations de l'appel à projets

Le club entreprises et mécénat en Bourgogne-Franche-Comté a pour objet de développer la pratique du mécénat en favorisant le partage d'expérience et en fédérant les énergies autour de ses valeurs.

Pour promouvoir le mécénat auprès des entreprises de son territoire à travers une action concrète, le club entreprises et mécénat en Bourgogne-Franche-Comté a décidé la création du fonds de dotation « entreprises et mécénat en Bourgogne-Franche-Comté ». Ce fonds a pour but de soutenir financièrement des projets menés par des associations d'intérêt général de la région.

L'appel à projets a pour vocation de permettre aux associations, locales ou régionales :

- De développer et pérenniser leurs programmes, ou d'en créer de nouveaux.

L'objectif de cet appel à projets est de soutenir des associations engagées. Il vise à récompenser des projets portant sur la thématique « Agir, Innover et contribuer au bien-vivre ensemble en Bourgogne Franche-Comté » correspondant à certains domaines d'intervention, c'est-à-dire qu'il peut récompenser des projets ayant un caractère social, humanitaire, sportif, éducatif, artistique, culturel ou scientifique.

Modalités de sélection

Critères d'éligibilité

Éligibilité du porteur de projet

Toute association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, ayant son siège en Bourgogne Franche-Comté et reconnue d'intérêt général.

Pas de durée minimale d'existence.

Éligibilité du projet

Seront éligibles au fonds de dotation entreprises et mécénat en Bourgogne :

- Les projets produits et réalisés en Bourgogne Franche-Comté.
- Les projets à caractère sociétal, social, environnemental, solidaire, artistique ou culturel.
- Les projets qui respectent les normes d'envoi du dossier de candidature présenté ci-après.

Critères d'évaluation

Les projets éligibles seront analysés et sélectionnés suivant différents critères :

- Cohérence du projet
- Viabilité économique
- Dimensionnement (nombre de personnes impliqués et bénéficiaires du projet)
- Innovation et originalité.
- Contribution au développement du territoire.
- Visibilité.

- Effet de levier : l'appel à projet tendra à privilégier les projets qui, en l'absence de notre soutien financier, auraient du mal à voir le jour ou à se pérenniser.
- Projet coup de cœur

Questions préalables

Afin de vous faire gagner du temps, voici 3 questions qui vous permettront de savoir si votre structure et votre projet correspondent à cet appel à projets :

1. Votre structure bénéficie-t-elle du rescrit fiscal ?

OUI NON

2. Votre structure a-t-elle son siège social sur le territoire de Bourgogne Franche-Comté ?

OUI NON

3. Votre projet sera-t-il réalisé d'ici la fin de l'année 2018 ?

OUI NON

Si vous répondez par l'affirmative à toutes ces questions, votre projet est potentiellement éligible à un financement par le fonds de dotation entreprises et mécénat en Bourgogne Franche-Comté.

En cas de doute, vous pouvez contacter Juliette Brullebaut : clubmecenatbfc@gmail.com

Procédure de candidature

1. Prendre connaissance du règlement de l'appel à projet.
2. Compléter le dossier de candidature (pages 7 à 15)
3. Joindre la déclaration de candidature (page 16)
4. Joindre les pièces demandées (liste page 17)
5. Renvoyer le dossier (dossier de candidature + déclaration de candidature + pièces demandées) uniquement par courrier à l'adresse suivante :

Club entreprises & mécénat en Bourgogne Franche-Comté
Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte-d'Or
Fonds de dotation entreprises et mécénat en Bourgogne
2, avenue de Marbotte 21 000 DIJON

Et par courriel : clubmecenatbfc@gmail.com

Avant le 01/08/2018

Appel à projets 2018

- Règlement
- Dossier de candidature
- Déclaration de candidature
- Pièces à joindre au dossier

REGLEMENT

ARTICLE 1 : ORGANISATEUR

Le fonds de dotation entreprises et mécénat en Bourgogne Franche-Comté, déclaré à la préfecture de Côte-d'Or le 16 décembre 2013 et représenté par sa présidente Madame Virginie Taupenot, domicilié à Club entreprises et mécénat en Bourgogne-Franche-Comté CCI Côte d'Or, 2 avenue de Marbotte, 21000 Dijon ci-après dénommée organisateur.

ARTICLE 2 : OBJET DU FONDS DE DOTATION ENTREPRISES ET MECENAT EN BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

L'objet principal du fonds de dotation entreprises & mécénat en Bourgogne Franche-Comté est de soutenir des initiatives d'intérêt général en Bourgogne Franche-Comté.

Dans le cadre de cet objet, le Fonds de dotation entreprises & mécénat en Bourgogne Franche-Comté collecte des fonds notamment auprès des entreprises de la région Bourgogne Franche-Comté, afin d'être en mesure de les redistribuer sur un ou des projet(s) visé(s) aux articles 200 et 238 bis du code Général des Impôts.

Le fonds de dotation reste toujours libre de clore son appel à projet sans désigner de bénéficiaire. Il reste seul et unique juge et décisionnaire dans l'attribution de ses fonds.

ARTICLE 3 : ELIGIBILITE DES PORTEURS DE PROJETS

L'opération est ouverte à :

Toute association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, ayant son siège en Bourgogne Franche-Comté et reconnue d'intérêt général (rescrit fiscal).

ARTICLE 4 : ELIGIBILITE DES PROJETS

Seront éligibles au fonds de dotation entreprises et mécénat en Bourgogne Franche-Comté des projets qui :

- Sont produits et réalisés en Bourgogne Franche-Comté,
- Respectent les normes d'envoi du dossier de candidature présentée ci-après (cf. article 6).

ARTICLE 5 : MODALITES D'INSCRIPTION ET CONDITIONS DE DEPOT DU DOSSIER

Le dossier de candidature est disponible via : www.mecenat-bfc.org

Il figure en annexe du présent règlement.

Les inscriptions sont gratuites.

Les dossiers de candidatures sont à adresser obligatoirement par courrier à :

- CCI Côte d'or, Fonds de dotation entreprises & mécénat en Bourgogne Franche-Comté – Club entreprises et mécénat en Bourgogne-Franche-Comté, 2 avenue de Marbotte – 21 000 DIJON et par courriel à : clubmecenatbfc@gmail.com

Avant le 01/08/2018 à minuit, le cachet de la Poste faisant foi.

ARTICLE 6 : CONSTITUTION TECHNIQUE DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les porteurs de projets devront remettre le dossier de candidature dûment complété présenté ci-après

Il devra comprendre obligatoirement :

- Les pièces jointes demandées (cf. liste ci-après).
- La déclaration de candidature (cf. liste ci-après).

Le dossier de candidature pourra être complété par tous documents jugés utiles par le porteur de projet. De même le porteur de projet est invité à joindre une version numérisée de son dossier.

Seuls les dossiers de candidature répondant aux articles 5 et 6 seront examinés par le jury. La candidature devra faire l'objet d'un envoi unique. Aucune pièce supplémentaire ne pourra être ajoutée. Il n'y aura pas de sollicitation de l'organisateur en cas de dossier incomplet.

ARTICLE 7 : CRITERES D'EVALUATION DES PROJETS

Le dossier de candidature doit permettre au jury d'évaluer les projets selon les critères suivants :

- Cohérence du projet
- Viabilité économique
- Dimensionnement (nombre de personnes impliqués et bénéficiaires du projet)
- Innovation et originalité.
- Contribution au développement du territoire.
- Visibilité.
- Projet coup de cœur
- Effet de levier : l'appel à projet tendra à privilégier les projets qui, en l'absence de notre soutien financier, auraient du mal à voir le jour ou à se pérenniser.
- Projet coup de cœur

ARTICLE 8 : SELECTION DES PROJETS

Le jury est composé des membres du club entreprises et mécénat en Bourgogne-Franche-Comté. Des dispositions ont été prises dans le but de respecter au maximum le critère de neutralité et d'impartialité lors de l'étude des dossiers. Le jury se divise sous la forme de binômes afin d'avoir différents avis et de ne pas se remettre au jugement d'une seule et unique personne. Les jurés doivent noter les dossiers à partir d'une grille de notation basée sur des critères précis. Il est interdit pour un juré d'étudier un dossier pour lequel il possède un intérêt personnel et/ou professionnel.

La sélection :

Etape 1 : les dossiers conformes seront analysés et sélectionnés selon les critères d'évaluation cités ci-dessus (cf. article 7). Le jury présélectionnera entre 5 et 10 projets.

Tous les porteurs de projets seront informés de la décision du jury par courriel le 01/10/2018.

Etape 2 : Les 5 à 10 projets présélectionnés prépareront une présentation orale de leur projet en 20 minutes. Cette présentation orale aura lieu en Octobre 2018 à Dijon. Le jury désignera le ou les lauréats parmi les 5 à 10 projets, au plus tard le 31/10/2018.

ARTICLE 9 : DEROULEMENT DE L'ATTRIBUTION DU FONDS DE DOTATION MECENAT EN BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Réception des candidatures : du 04/06/18 au 31/07/2018

Désignation des nominés : le 01/11/2018

Présentation orale des nominés : en Octobre 2018

Réunion de délibération pour le choix du ou des lauréats : au plus tard le 31/10/2018

Remise des fonds : en Novembre 2018

ARTICLE 10 : DOTATIONS

Le ou les lauréats bénéficieront :

- D'une dotation d'un montant maximum de 12 000 euros ;
- D'une visibilité rédactionnelle dans le cadre des articles consacrés au fonds de dotation entreprises et mécénat en Bourgogne Franche-Comté ;
- D'une visibilité lors de la cérémonie de remise des fonds ;
- D'une visibilité médiatique dans le cadre des relations presse consacrées au fonds de dotation entreprises et mécénat en Bourgogne Franche-Comté.

ARTICLE 11 : OBLIGATION DES CANDIDATS ET DU LAUREAT

Les candidats s'engagent à respecter l'image et le règlement du fonds de dotation entreprises et mécénat en Bourgogne Franche-Comté.

Les candidats autorisent l'organisateur à publier leur nom ainsi que la description de leur projet dans le cadre des actions de communication liées au fonds de dotation entreprises et mécénat en Bourgogne Franche-Comté sans pouvoir prétendre à aucun droit ni indemnité quels qu'ils soient.

Les lauréats du fonds de dotation entreprises et mécénat en Bourgogne Franche-Comté bénéficieront de la communication du fonds relative aux projets soutenus. Ils s'engagent à répondre aux sollicitations de la part des partenaires institutionnels et médias.

Les lauréats acceptent d'être présentés sur le site internet du Club entreprises et mécénat en Bourgogne-Franche-Comté et plus largement sur tous les médias ou support dans le cadre de la promotion du fonds de dotation entreprises et mécénat en Bourgogne Franche-Comté.

Le ou les lauréats s'engagent à réaliser leur projet avant la fin de l'année civile 2018. Un rapport moral et financier faisant état de la réalisation du projet et de l'utilisation du don devra être présenté au fonds de dotation entreprises et mécénat en Bourgogne Franche-Comté au plus tard au 30 Septembre 2019. En cas de non-réalisation du projet et de non-remise du rapport, le bénéficiaire s'engage à restituer la somme perçue. En cas de non exécution, le fonds de dotation entreprises et mécénat en Bourgogne Franche-Comté sera habilité à réclamer les sommes versées devant la juridiction compétente.

ARTICLE 12 : CONFIDENTIALITE

Les membres du jury et les personnes ayant accès aux dossiers de candidature déposés dans le cadre de l'appel à projets du fonds de dotation entreprises et mécénat en Bourgogne Franche-Comté s'engagent à garder confidentielles toutes les informations relatives aux projets des candidats non sélectionnés.

ARTICLE 13 : MODIFICATION DU REGLEMENT

Tout candidat reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les dispositions.

L'organisateur se réserve la faculté, à tout moment et de plein droit, sans préavis et sans avoir à en justifier, d'interrompre l'opération, de la proroger, de l'écourter ou de l'annuler. En ce cas, la responsabilité de l'organisateur ne pourra être engagée d'aucune manière et les participants ne pourront prétendre à aucun dédommagement d'aucune sorte.

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant publié par annonce sur le site internet du Club entreprises et mécénat en Bourgogne-Franche-Comté. Tout avenant au règlement entrera en vigueur à compter de sa publication sur le site internet www.mecenat-bfc.org

Les éventuelles modifications du calendrier de dépôt des dossiers seront également diffusées sur le site www.mecenat-bfc.org

Dossier de candidature

Fiche d'identité de l'association

Nom	
Forme juridique	
Date de création	
Coordonnées du siège social	Adresse : Téléphone : Fax : Site web : Email :
Objet	
Activité et moyens mis en œuvre	
Avez-vous déjà eu recours au mécénat ? Si oui pouvez-vous nommer vos mécènes	
Nombre de salariés	
Nombre de bénévoles	
Budget annuel	
Président (ou équivalent)	
Trésorier	

**Fiche de description du projet soumis à l'appel à projets.
(Le projet peut-être une action ou un événement).**

Nom du projet	
Localisation	
Description de la cible (Nombre de bénéficiaires/âge/ type...)	
Objectifs du projet et description	
Calendrier de réalisation	
Budget global prévisionnel	
Le montant du financement demandé	
Coordonnées du chef de projet	
Représentant légal désigné pour la candidature	

Quel est l'avancement du projet ?

- Evoquer les problématiques, le thème ainsi que la cible sur lesquelles le projet se propose d'intervenir (300 mots max)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Pourquoi et comment votre projet concourt-il au développement de nos territoires en Bourgogne Franche-Comté ?

Description détaillée des activités mises en œuvre, avec calendrier indicatif. (250 mots max)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

En quoi votre projet s'intègre-t-il dans la thématique « Agir, Innover et contribuer au bien-vivre ensemble en Bourgogne Franche-Comté » (250 mots max)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Quels sont vos besoins financiers ?

Justifiez le montant demandé et décrivez l'affectation des sommes (150 mots max)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Suivi du projet

(250 mots max)

Merci de proposer des indicateurs qui permettront de mesurer le succès de votre projet – un indicateur est une information qui doit être mesurable / réalisable / cohérente. *Exemples : (nombre de personnes accueillies,).*

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Comment envisagez-vous ce mécénat ? Quelle visibilité donnez-vous au mécène ?

(250 mots max)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Comment avez-vous connu l'existence de cet appel à projets ?

- Par des membres du Club entreprises et mécénat en Bourgogne-Franche-Comté
- Par le site Internet du Club entreprises et mécénat en Bourgogne-Franche-Comté
- Bouche à oreille
- Presse. Merci de préciser le journal :
- Autre. Merci de préciser :

Pour toutes demandes de renseignements :
www.mecenat-bfc.org/contact

Déclaration de candidature

En signant ce formulaire, je certifie exacts tous les éléments que j'y fais figurer.

Je certifie, Agir en qualité de représentant légal de pour déposer la candidature auprès du fonds de dotation entreprises et mécénat en Bourgogne Franche-Comté et avoir pris connaissance du règlement de l'appel à projet 2018 du fonds de dotation entreprises et mécénat en Bourgogne Franche-Comté. Je me soumetts de bonne foi au processus de sélection.

Dans le cas où le projet présenté ci-dessus serait primé par le fonds de dotation entreprises et mécénat en Bourgogne Franche-Comté :

- Je serais amené à signer une convention de partenariat avec le fonds de dotation entreprises et mécénat en Bourgogne Franche-Comté et à émettre un reçu fiscal pour le don obtenu.
- Je m'engagerais à transmettre les informations concernant l'évolution du projet et à faciliter la coordination des rencontres qui seraient organisées dans le cadre du suivi du projet présenté.
- J'autoriserais le fonds de dotation entreprises et mécénat en Bourgogne Franche-Comté à utiliser le nom de l'association que je représente afin de faire connaître les actions réciproques des parties, les besoins et les résultats obtenus.
- Si j'étais sollicité par des médias suite aux informations presse communiquées par le fonds de dotation entreprises et mécénat en Bourgogne Franche-Comté, je m'engagerais alors à signifier son soutien.
- J'afficherais de manière lisible le logo ou le nom du fonds de dotation entreprises et mécénat en Bourgogne Franche-Comté sur les supports de communication utilisés par l'association que je représente.
- Je m'engagerais à collaborer aux événements de restitution organisés par le fonds.
- Je m'engagerais à réaliser mon projet avant la fin de l'année civile 2018 et à présenter au fonds de dotation entreprises et mécénat en Bourgogne Franche-Comté un rapport moral et financier faisant état de la réalisation de mon projet et de l'utilisation des fonds perçus. En cas de non réalisation du projet et de non remise du rapport avant le 30 Septembre 2019 le fonds de dotation entreprises et mécénat en Bourgogne Franche-Comté sera habilité à me réclamer les sommes perçues.

Date

**Signature du représentant légal
(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)**

Pièces à joindre au dossier

- Copie de la publication de l'association au Journal Officiel.
- Rescrit fiscal (récépissé de l'administration fiscale sur l'éligibilité de l'association au bénéfice des réductions d'impôts prévues aux articles 200.1g et 238 bis.1g du code général des impôts).
- Statuts de l'Association.
- Dernier rapport d'activité financier et moral (Rapport AG).
- Noms et fonctions des membres du Conseil d'Administration et composition du Bureau.
- Budget prévisionnel du projet.

Avant d'envoyer votre dossier, veillez à ce qu'il soit complet. A savoir :

- Dossier de candidature,
- Déclaration de candidature,
- Pièces à joindre au dossier dont la liste figure ci-dessus.

Postez le tout à l'adresse suivante, **avant le 01/08/2018** :

**Club entreprises & mécénat en Bourgogne Franche-Comté
Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte-d'Or
Fonds de dotation entreprises et mécénat en Bourgogne
2, avenue de Marbotte 21 000 DIJON**

Et par courriel : clubmecenatbfc@gmail.com

Pour toutes demandes de renseignements :

www.mecenat-bfc.org/contact